

Questions au Feuilleton

LES SUBVENTIONS AU CONSEIL CANADIEN DE RECHERCHES
EN SCIENCES SOCIALES

Question n° 97—**M. Allard**:

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien de recherches en sciences sociales c), dans l'affirmative, a) depuis combien d'années, b) par l'entremise de quel ministère, c) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, d) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stage ultérieur de son développement?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): a) Le Conseil des Arts subventionne le Conseil canadien de recherches en sciences sociales depuis l'exercice financier 1957-1958. b) Sans objet. c) Les chiffres dont dispose le Conseil des Arts se rapportent aux exercices financiers se terminant le 31 mars: 1971-1972, \$347,468; 1972-1973, \$465,412; 1973-1974, \$522,961. d) Non.

LES TRAITEMENTS SUPÉRIEURS À \$20,000, \$30,000 ET \$40,000
CHEZ LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES ANCIENS
COMBATTANTS

Question n° 142—**M. Herbert**:

Combien de fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont reçu des feuillets T4 1973 indiquant un traitement brut de plus de a) \$20,000, b) \$30,000, c) \$40,000?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): a) 147; b) 96; c) 1.

*LES MEMBRES DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Question n° 193—**M. Orlikow**:

1. Qui sont les membres de l'Office national de l'énergie et a) quels sont les titres universitaires de chacun d'eux, b) quelle était leur expérience en affaires avant leur nomination à l'Office national de l'énergie, c) y en a-t-il parmi eux qui ont une expérience dans les domaines de l'économie, de l'écologie ou de l'environnement?

2. Y a-t-il parmi le personnel de l'Office national de l'énergie des fonctionnaires ayant une formation en économie, en écologie ou dans la protection de l'environnement et, dans l'affirmative, quel est leur nom et quelle est la formation ou l'expérience de chacun d'eux?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme il s'agit d'une longue réponse, peut-être pourrait-on la consigner au hansard comme ayant été lue?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte de la réponse suit.*]

Selon l'Office national de l'énergie: 1a) Marshall A. Crowe, Président, baccalauréat ès arts; Douglas M. Fraser, vice-président, baccalauréat ès arts, et études universitaires en économique et en sciences politiques; Jack G. Staback, vice-président associé, baccalauréat en science (génie chimique) ingénieur professionnel; A. Cossette Trudel, membre, baccalauréat en génie, baccalauréat en génie mécanique, ingénieur professionnel; C. Geoffrey Edge, membre, baccalauréat en science (diplômé en économique), comptable industriel agréé; Ralph F. Brooks, membre, baccalauréat en science (génie électrique), ingénieur professionnel; William A. Scotland, membre, baccalauréat en science (génie chimique); Jacques Farmer, membre, baccalauréat ès arts, baccalauréat en science (science appliquée) études supérieures au service des relations industrielles et administration commerciale; b) Cette partie est de nature personnelle et ne peut être révélée que par les employés en cause. Du reste, en principe, les rensei-

[M. Whelan.]

gnements contenus dans les dossiers sur le personnel ne peuvent être dévoilés par le gouvernement. c) Oui.

2. Le personnel de l'Office national de l'énergie comprend 36 employés qui ont une formation en économique, en écologie ou en science de l'environnement, et qui occupent des postes classés en conséquence dans le Groupe scientifique et professionnel. Plusieurs autres employés de l'Office ont aussi reçu une formation reliée aux domaines déjà mentionnés, mais occupent des postes dans d'autres catégories d'occupation. Par conséquent, une quantité de travail importante et complexe serait nécessaire pour identifier chacune de ces personnes et pour fournir une réponse précise.

LES ADMINISTRATEURS DE LIAISON

Question n° 207—**M. Herbert**:

Le gouvernement envisage-t-il de présenter de nouveau une mesure législative en vue d'interdire la nomination d'administrateurs de liaison dans les cas où l'on constate que de telles nominations sont susceptibles de réduire sensiblement le libre jeu de la concurrence?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Le gouvernement a décidé de procéder à la révision de la politique de concurrence en deux étapes. Le projet de loi C-2 constitue la première étape, la seconde étant la possibilité de présenter une nouvelle mesure législative concernant les administrations interdépendantes.

LES VÉTÉRANS D'OKANAGAN BOUNDARY BÉNÉFICIAIRES
D'UNE PENSION OU D'UNE ALLOCATION

Question n° 302—**M. Whittaker**:

1. Combien d'anciens combattants de la circonscription d'Okanagan Boundary touchent a) des allocations aux anciens combattants, b) une pension d'invalidité, c) des allocations de guerre pour les civils?

2. En vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, si le mari et la femme sont d'anciens combattants, l'habilitation d'un seul conjoint entraîne-t-elle celle de l'autre?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. La Division du recensement ne dispose pas de statistique concernant le nombre des anciens combattants titulaires d'une allocation d'ancien combattant, d'une allocation de guerre pour les civils ou d'une pension d'invalidité. Le recensement de 1971 a permis d'estimer à 3,435 le nombre d'anciens combattants résidents de la division de recensement d'Okanagan-Similkameen, soit 3 p. 100 du nombre estimatif d'anciens combattants relevant du bureau de district du ministère à Vancouver. Le 31 août 1974, ce district comportait 6,237 titulaires d'allocation d'ancien combattant et d'allocation de guerre pour les civils et 15,075 anciens combattants titulaires d'une pension d'invalidité.

2. Non. Chaque ancien combattant devait demander lui-même son propre certificat d'admissibilité, et l'avoir obtenu au plus tard le 31 octobre 1968.

LE COÛT DES ÉLECTIONS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE
SIMCOE-NORD EN 1974

Question n° 380—**M. Rynard**:

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé en tout dans la circonscription de Simcoe-Nord, lors des élections de 1974?

2. Quel a été le salaire du président d'élection?

3. Combien a coûté en tout le bureau du président d'élection y compris son personnel?

4. Combien a-t-on versé aux énumérateurs et autres employés du même genre?